



République Française
Département : GARD
Arrondissement : Nîmes
SOUSTELLE - Commune

Procès verbal

Le dix février deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Soustelle, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RIBOT Georges,

Date de convocation : 09 février 2026

Date d'affichage : 09 février 2026

Nombre de conseillers : 11

Présents : 5

Votants : 6

Présents : RIBOT Georges, OZIL Jean-Pierre, BRUNEL Laurent, PRIVAT Eric, SOLEIROL Claude

Représentés : PRIVAT Christian représenté par OZIL Jean-Pierre

Absents : COEURDACIER DE GESNES Ophelie, KUBANI Sebastien, LINGERAT Celine, NOGARET Jerome, VOILLIOT Loic

Ordre du jour :

1. Paiement d'une cotisation permettant de financer l'opération d'autoconsommation collective et citoyenne CEVENRGIE
2. Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes
3. Convention de formation universitaire et prise en charge des frais de formation
4. Approbation du Compte Financier Unique 2025
5. Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Après avoir procédé à l'appel des membres à 18h15, il est constaté que le quorum, fixé à la majorité des membres en exercice, n'est pas atteint (5 membres présents sur 11 en exercice).

En conséquence, la séance ne peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Lors de cette nouvelle réunion, il délibérera valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 18h20.

Fait et clos à Soustelle, le 10 février 2026.

RIBOT Georges
Président de séance

